



Comité Social d'Administration (CSA) du 22/01/2026 de la DIRM Sud-Atlantique

Présents :

Administration : M. E Perrier (Directeur DIRM SA), M. C Merit (Dir Adjoint DIRM SA), Mme M Sautonie (Secrétaire Générale), M. L Bruisson (Chef d'unité RH).

FSU : Maxime Guignard, Frédéric Gachet, Aurélie Miranda et Christine Gasquard.

Le syndicat FO est désigné secrétaire de séance.

1) Adoption du PV du Comité Social d'Administration du 6/11/2025 :

- Adoption du PV DIR n° 2025/396 du 30/12/2025 du Comité Social d'Administration de la Direction Inter Régionale de la Mer Sud-Atlantique du 6 novembre 2025 à l'unanimité.

2) Point sur le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et promotion :

Les OS indiquent à l'administration avoir été sollicitées par des agents suite à la baisse de leur montant du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé pour l'année 2024.

En effet, ils ont été nombreux à constater une baisse de cette prime directement liée au temps de présence dans le service et surtout à la manière de servir.

Les OS demandent à l'administration pourquoi elle n'a pas transmis d'informations sur la baisse de l'enveloppe ? L'administration reconnaît un manque de communication.



La FSU renouvelle à cette occasion à l'administration sa demande de la liste annuelle des agents proposés au grade supérieur transmise à la DREAL comme cela se fait dans d'autres DIRM.

L'administration répond qu'elle n'est pas obligée de le faire et que donc elle ne le fera pas.

La FSU rappelle aux agents qu'ils peuvent choisir un représentant via l'organisation représentative de leur choix afin d'interroger la DIRM sur leur classement dans le cadre de leur promotion au grade supérieur comme indiqué dans les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions de septembre 2020.

3) Point d'actualité sur l'avancement des travaux de l'Hôtel de la Marine :

L'administration indique aux OS que suite au retrait d'un partenaire du projet durant l'été 2025, un retard entre 8 et 10 mois a été pris.

La liste non exhaustive des différents organismes hébergés dans le bâtiment devrait être :

- Le Conservatoire du Littoral avec 10 – 12 agents.
- L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) avec 25 agents.
- L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) avec 10 agents.
- L'Office Français de la Biodiversité (OFB).

L'administration précise aussi que les espaces de travail devraient se densifier même avec la création de bureaux au 3ème étage car l'effectif total va évoluer de 55 à 110 agents.

Cependant, il resterait encore une dizaine de postes de travail disponibles pour un ou plusieurs services.

En l'état actuel de l'avancement des travaux et du planning prévisionnel, l'administration indique que la livraison du bâtiment est programmée pour début 2029.

Les OS s'inquiètent du confort et du bien-être des agents et demandent si de grands "open-space" ou des "flex-office" sont prévus ?

L'administration répond que ces types de bureaux ne seront pas présents dans l'Hôtel de la Marine. Les personnels ne se retrouveront donc pas à plusieurs dans un grand espace ni obligés de changer de bureau en fonction de la présence ou non des uns ou des autres. Les bureaux resteront donc nominatifs et pourront-être adaptés aux agents.

L'administration devrait mener une étude pour d'identifier les besoins et les fonctionnalités nécessaires par service afin d'obtenir plus de convivialité dans le cadre de l'obtention du label respect de la transition écologique.

4) Présentation du Baromètre social 2025 de la DIRM SA :

L'administration se félicite du taux de participation élevé à cette enquête cependant les OS font remarquer que bien que 50 % des agents ont participé, on ne connaît pas dans le détail quel service ni dans quel secteur géographique.



De ce fait, il est possible que cette enquête ait pu être boycottée quelque part sans que l'on puisse s'en rendre compte. Il faudrait avoir un minimum de précision sur ces points à l'avenir tout en conservant l'anonymat des répondants.

Les améliorations possibles qui en ressortent sont liées à :

- Trop de travail est fait dans l'urgence.

- Le taux de victimes de discrimination reste élevé à 12 % soit 11 agents !

L'administration reconnaît que ce nombre est trop important.

Afin de pouvoir mieux identifier les types de violence ou de comportements de haines et y répondre, plus de précisions seront demandées dans le prochain baromètre social comme savoir par exemple si ces situations concernent des relations entre agents en interne ou dans le cadre d'interactions avec le public.

- La restauration.

Selon l'enquête, 39 % des agents ne sont pas du tout satisfaits des conditions liées à leurs possibilités de restauration en fonction de leur site géographique.

La FSU s'inquiète de ces problèmes (voir le point détaillé sur la restauration dans le paragraphe sur le suivi des actions évoquées en CSA). La FSU précise que ce point a déjà fait l'objet d'interrogations auprès de l'administration (voir les CR du CSA du 25/05/2025 et de la FS du 16/10/2025).

La FSU attend d'ailleurs toujours pour information la transmission par l'administration du tableau des montants des prises en charges des subventions de la DIRM SA pour les repas en RIE ou autres en fonction des départements. Elle l'a demandé lors du CSA du 25 mai 2025 ! Ce délai de réponse est inadmissible !

5) Perspectives des ressources humaines du Service Action Economique et Réglementation :

L'administration tient à prévenir les OS d'un futur problème de ressources humaines lié au départ de nombreux agents au sein du Service Action Economique et Réglementation.

Ce service, bien que divisé en deux pôles distincts entre l'action économique et la réglementation, est aussi séparé en plusieurs lieux géographiques avec peu d'agents à chaque fois.

Sur un total de 10 agents, 5 sont sur le site de la DIRM SA à Bordeaux, 4 sont sur La Rochelle et 1 sur Anglet.

En effet, bien qu'un poste soit déjà vacant, le départ de plusieurs autres personnes de ce service est prévu d'ici les 2 prochaines années.

La FSU précise qu'après contacts avec les agents de ce service, les causes de ces départs sont multiples (retraite, mutation, mise en disponibilité) et non liées à des problèmes de management ou de bien-être au travail.



Cependant, la FSU a fait part de son inquiétude à l'administration sur plusieurs points :

- Comment anticiper au mieux les départs ?
- Est-il possible de communiquer en avance sur la disponibilité future de certains postes bien que les personnels soient encore présents afin de minimiser les délais de vacance de poste ?
- Comment former les nouveaux arrivants si tous les encadrants sont partis et que les nouveaux arrivants se retrouvent seuls sur un site ?

Enfin, la FSU a exprimé la nécessité et sera attentive au maintien de la répartition actuelle des postes sur les différents sites en particulier concernant les 4 postes sur La Rochelle sachant de plus, qu'une part importante de l'activité se situe sur la Charente-Maritime.

6) Suivi des actions évoquées en CSA et questions diverses :

Point sur le "Traitement individualisé des frais de déplacement" :

Le Secrétariat Général maintient le projet que les agents devront enregistrer eux-mêmes leurs frais de déplacement à partir de la fin du 1er semestre 2026.

Cependant, des problématiques importantes telles que l'obligation pour chaque agent de disposer d'une carte VPN professionnelle pour accéder à Chorus DT ont été signalées.

De plus, l'administration devra proposer aux agents des formations par service pour pouvoir remplir cette nouvelle mission dans les meilleures conditions possibles.

C'est pourquoi, en parallèle, les accès des chargés de voyage actuels seront maintenus pour qu'ils puissent continuer à saisir, valider les frais et aider les agents en leur en donnant des conseils tout en restant à leur écoute.

Enfin, les agents sur le Patrouilleur des Affaires Maritimes "IRIS" basés à La Rochelle ne seront pas concernés par cette évolution. Les problèmes de connexion au réseau sont si importants que Mme Valerie Roy, secrétaire du Centre de Sécurité des Navires de Bordeaux, continuera à saisir leurs informations.

La protection fonctionnelle des agents :

Une intervention sur la responsabilité pénale des agents et leur protection dans le cadre de leurs missions va être programmée prochainement dans un "Café maritime".

Un espace collaboratif a été créé sur le serveur de la DIRM SA. Néanmoins, la seule information disponible actuellement sur cette page est le lien vers le site de la Direction des Affaires Juridiques à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj>

Une fiche reflexe avec toutes les modalités liées à la mise en place de la protection fonctionnelle des agents dans le cadre de leurs activités a été rédigée et adaptée localement avec les coordonnées des différents barreaux. Vous trouverez cette fiche en pièce jointe du compte-rendu.



Point sur les règles applicables au temps de travail en Centre de Sécurité des Navires :

Suite à un questionnaire au sujet des règles applicables au temps de travail en cas d'audit des navires dans nos eaux le weekend par les agents en poste dans les Centres de Sécurité des Navires, l'administration indique qu'elle n'a toujours pas de retour de la part de la DGAMPA.

En effet, les agents souhaitent connaître le cadrage harmonisé en centrale tant sur le point indemnitaire que sur le temps de récupération.

Enfin, l'administration indique que le nombre prévisionnel des navires pouvant entrer dans le Régime International Français (RIF) dans les 2 prochaines années serait entre 50 et 60.

Mise en cohérence du Règlement Intérieur de la DIRM SA :

Une version mise à jour partiellement sur les grandes lignes uniquement sera proposée prochainement aux OS.

L'administration précise qu'une mise à jour complète sera effectuée ultérieurement dans un second temps et qu'il ne s'agit pour l'instant que de corriger les points les plus urgents.

Point sur la restauration :

La FSU rappelle qu'elle est toujours dans l'attente de la transmission par l'administration du tableau des montants des prises en charges des subventions de la DIRM SA pour les repas en RIE ou autres en fonction des départements.

Bonne nouvelle, ce tableau serait en cours de finalisation !

- Bordeaux :

Suite au changement de prestataire du Restaurant Inter-Entreprises (RIE) de La Poste, rue Bonnac, fin octobre 2025 et l'arrivée d'ELIOR, le reste à charge aux agents est passé d'environ 10 € à entre 6,67 € et 5,05 € en fonction des indices majorés pour les formules équilibrées ou végétariennes par exemple comprenant une entrée + un plat + un dessert.

Cependant, le personnel s'inquiète de l'augmentation des frais de fonctionnement de la cantine sur la facture des repas. Ce montant serait passé de 6,93€ à 9,08€ entre janvier et février 2026 !

Le prix du menu a donc pris en moyenne 2€ / repas soit une hausse de ces frais de 31% !

Le secrétariat général indique qu'après échange avec le directeur de la DIRM SA, ne pouvant pas prendre en charge cette majoration en fonction des contraintes budgétaires, et, de plus, au regard de l'absence de motivation tangible de cette augmentation, d'autres solutions comme des offres de restauration dans le secteur sont à l'étude.

- Arcachon :

Pour les quelques agents de la DIRM SA présents, une convention a été signée en janvier 2026 pour un accès au restaurant administratif.

- Le Verdon :

Pour les agents localisés au Verdon, aucun restaurant n'étant présent à proximité, une convention avec la boulangerie "La Cantine" est à l'étude. Cependant, le reste à charge est pour l'instant bien supérieur à celui de Bordeaux, c'est pourquoi le projet est toujours à l'étude.

- La Rochelle :

Le prestataire qui gère le RIE de Fétilly au centre des impôts se nomme AGIR. Il est ouvert à tous les agents de la DIRM SA. De plus, le RIE met aussi à disposition de manière journalière à partir



de 10h quelques plats dans une armoire frigorifique connectée sur le site de la DDTM 17 à Mangin. Une carte de paiement créditée par l'agent via l'application « Anseble » permet de les retirer. Une prise en charge financière est aussi appliquée mais elle est calculée en fonction du salaire de l'agent et représente environ 50 % du montant total. Cependant, la FSU est toujours dans l'attente du détail du montant de la prise en charge de la DIRM SA.

Problème de listes de diffusion avec les personnels des Lycées Professionnels Maritimes :

La FSU a signalé à l'administration que les listes de diffusion pour les personnels des lycées maritimes ne fonctionnent plus.

En effet, jusqu'à cet été, les listes de diffusion utilisées étaient :

Pour La Rochelle : Liste agents - LREMA-LA-ROCHELLE <l-irema-la-rochelle@educagri.fr>

Pour Ciboure : Liste agents - LYCEE-MARITIME-CIBOURE-SAINT-JEAN-LUZ <l-lycee-maritime-ciboure-saint-jean-luz@educagri.fr>

Or, depuis, lors de l'envoi des compte-rendus de la FSU de la FS du 16/10/2025 et du CSA du 6/11/2025, tous les messages reviennent sous le statut "non-délivrés".

La réponse qui a été donnée explique que les listes de diffusion qui ont été créées par la DIRM-SA ont une adresse en @mer.gouv.fr ou en @developpement-durable.gouv.fr.

Or, celles en référence ont une adresse en @educagri.fr et comme elles n'ont pas été générées par la DIRM SA mais par un service relevant de l'Éducation Nationale, peut-être ont-elles été supprimées à l'occasion d'une refonte d'annuaire.

En conséquence, la FSU peut très bien en faire créer une autre au niveau de chaque lycée maritime (en 17 et 64) dans l'annuaire de messagerie.

Dans ce cas, comment fait la DIRM SA pour contacter et communiquer avec ses agents dans les LPM si c'est à la FSU de faire créer les listes de diffusion ?

A la lecture de cette réponse, chacun pourra constater comment les agents sont considérés...

Prochain Comité Social d'Administration le mercredi 27 mai 2026.

